



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

**Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 41 - Autorisation de prolongation de recrutement contrats de projets pour mener à bien un projet ou une opération

Délibération n° 007735

Autorisation de prolongation de recrutement contrats de projets pour mener à bien un projet ou une opération

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	24/10/2024	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé le recrutement de 3 agents contractuels pour mener à bien le projet suivant : Mission de lutte contre la précarité énergétique par le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME).

La Ville de Besançon mène une action de lutte contre la précarité énergétique depuis plus d'une dizaine d'années. En 2017 cette action a pris la forme d'un **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie** (ci-après, le « Slime ») en partenariat avec le CLER – Réseau pour la transition écologique, principal financeur de cette action. La mission était conduite par un agent recruté au sein de la direction de la Maitrise de l'Energie.

En 2020, le territoire de la mission a été étendu à l'ensemble de GBM et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB) dans le cadre de la démarche TEPOS. Ainsi il a été nécessaire de renforcer les moyens humains. Pour cela, une convention opérationnelle a été réalisée entre les trois collectivités et la Fondation Club FACE, laquelle était en charge de recruter deux agents supplémentaires.

Or, après de nombreux manquements, il a été décidé de résilier la convention avec la Fondation Club Face au 31/12/2022. En outre, la CCDB a décidé de se retirer de ce projet en 2023. Parallèlement, une nouvelle convention avec le CLER est entrée en vigueur en 2022 et a permis d'augmenter les objectifs quantitatifs et qualitatifs du Slime et d'améliorer le financement de manière conséquente. Ainsi, au vu du nouveau plan de financement, la Ville a choisi de mener cette opération en interne.

Depuis début 2024, les moyens de financement et les objectifs fixés demandent la mobilisation d'une équipe composée par quatre personnes, dont une en charge de la coordination du dispositif et trois chargés de visite avec de profils divers et complémentaires : un profil d'animation et d'appui administratif, un profil issu du domaine de l'énergie du bâtiment et un profil de l'action sociale. Actuellement le Slime fonctionne avec une coordinatrice, positionnée sur un poste permanent au sein du service Etude Et Prospective de la Direction de la Maitrise de l'Energie.

La présente proposition consiste à prolonger d'une durée de 3 ans, les contrats de projets des 3 chargés de visite afin d'atteindre les objectifs fixés.

Objectifs :

Ces contrats de projet, en plus de permettre la continuité de ce service public, permettront au Slime de se structurer correctement en vue d'une massifier le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique et de mettre en place des solutions pour sortir durablement les ménages accompagnés de leur situation, notamment grâce à la rénovation énergétique performante.

I - Un.e chargé.e de visite précarité énergétique (profil administratif)

Missions :

Le. La chargé.e de visite, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire, est chargé.e de :

- Participer au repérage de ménages en situation de précarité énergétique lors d'évènements et de campagnes spécifiques,
- Réaliser l'accueil des demandes d'intervention par téléphone et mail,
- Réaliser l'entretien préalable avec le ménage afin de mieux connaître la situation et saisir les informations correspondantes sur le logiciel spécifique (Solidiag) afin de préparer la prise en charge par le membre de l'équipe pertinent au cas par cas,
- Réaliser des diagnostics sociotechnique « eau et énergie » au domicile des ménages qui rencontrent des difficultés avec ces thématiques,
- Echanger avec les ménages sur leurs pratiques et modes de vie et réaliser un inventaire succinct des caractéristiques du logement et des équipements (chauffage, ventilation, électricité spécifique),
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages et installer les équipements permettant de réaliser de premières économies financières et d'améliorer leur confort,
- Rédiger les rapports du diagnostic à l'issue des visites et gérer les dossiers de suivi des ménages sur Solidiag,
- Orienter et accompagner les ménages vers des dispositifs d'aides complémentaires en lien avec les acteurs relais,
- Organiser et assurer des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur la thématique des économies d'énergie, d'eau, sur le fonctionnement du chauffage urbain, la gestion du chauffage collectif ainsi que la promotion générale du Slime,
- Participer ponctuellement aux temps collectifs d'animations (salon de l'habitat, évènements ponctuels en semaine, en soirée ou en week-end pour aller à la rencontre des habitants).

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade de rédacteur,
- Régime indemnitaire afférent.

II - Un .e chargé.e de visite précarité énergétique (profil technique)

Missions :

Mission de conseil des ménages en situation de précarité énergétique à leur domicile :

- Réaliser des visites au domicile de ménages en précarité énergétique dans le cadre d'un diagnostic sociotechnique,
- Réaliser un diagnostic simplifié du logement et exhaustif des installations et équipements (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, ventilation, fenêtres, points d'eau, électroménager, etc.) et des consommations de fluides à partir des observations sur place, des informations transmises par l'occupant et de l'utilisation d'appareils de mesure,
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages qui tiennent compte du diagnostic réalisé,
- Aider à l'installation de petit équipement pouvant réduire les consommations de chauffage, d'eau, d'électricité et améliorant le confort thermique (lampes basse consommation, mousseurs, joints fenêtres, réflecteurs de chaleur, etc.),

- Formuler des orientations relatives à l'amélioration et rénovation de l'habitat,
- Rendre-compte des visites et des installations réalisées auprès de l'équipe, des partenaires et du ménage pour préparer son orientation vers des interlocuteurs et/ou des dispositifs d'aide,
- Apporter un conseil personnalisé au ménage : analyse technique détaillée de projets de rénovation, recherche des solutions performantes, etc.,
- En cas d'engagement d'une opération de rénovation, rester l'interlocuteur de confiance du ménage pour apporter un conseil personnalisé,
- Réaliser une veille générale (réglementaire et de l'état de l'art) sur la rénovation énergétique et la décence énergétique des logements, en lien particulier avec la précarité énergétique,
- Participer aux actions d'animation de la structure ainsi qu'aux différents réseaux existants.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade de technicien,
- Régime indemnitaire afférent.

III - Un.e chargé.e de visite précarité énergétique (profil action sociale)

Missions :

- Participer au repérage de ménages en situation de précarité énergétique lors d'évènements et de campagnes spécifiques,
- Réaliser des diagnostics sociotechnique « eau et énergie » au domicile des ménages qui rencontrent des difficultés avec ces thématiques,
- Echanger avec les ménages sur leurs pratiques et modes de vie et réaliser un inventaire succinct des caractéristiques du logement et des équipements (chauffage, ventilation, électricité spécifique),
- Apporter des conseils personnalisés aux ménages et aider à installer les équipements permettant de réaliser de premières économies financières et d'améliorer leur confort,
- Rédiger les rapports du diagnostic à l'issue des visites et gérer les dossiers de suivi des ménages sur le logiciel dédié (Solidiag),
- Orienter et accompagner les ménages vers des dispositifs d'aides complémentaires en lien avec les acteurs relais,
- Faire une veille sur les évolutions et l'innovation dans l'action sociale et proposer des initiatives afin d'améliorer et massifier l'accompagnement renforcé des ménages,
- Animer le réseau de donneurs d'alerte et d'acteurs relais et proposer des initiatives pour renforcer le travail partenarial avec les structures d'action sociale,
- Organiser et assurer des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur la thématique des économies d'énergie, d'eau, sur le fonctionnement du chauffage urbain, la gestion du chauffage collectif ainsi que la promotion générale du Slime,
- Participer ponctuellement aux temps collectifs d'animations (salon de l'habitat, évènements ponctuels en semaine, en soirée ou en week-end pour aller à la rencontre des habitants).

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.*

Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'Assistant socio-éducatif,
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal autorise :

- **le recrutement de 3 agents contractuels pour mener à bien l'opération « Mission de lutte contre la précarité énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

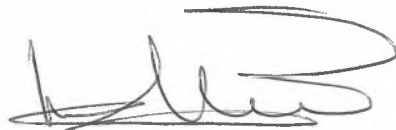
Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT